



## Rupture conventionnelle

-----  
Par Kaline

Bonjour,

J'ai une question au sujet de ma demande de rupture conventionnelle. J'ai signé le formulaire cerfa le 19/10 et hier c'était la fin de mon délais de rétractation. Le conseiller des salariés m'a suggéré d'envoyer moi même le formulaire cerfa à la DIRECCTE. J'ai donc fait le nécessaire hier mais je crois que je me suis trompé car j'ai créé une autre demande mais j'ai joint le bon cerfa signé par les deux parties. Finalement mon employeur me dit qu'il avait fait le nécessaire lui aussi.

résultat : la DIRECCTE aura deux demandes de rupture conventionnelle pour moi. Une complète avec le bon cerfa. Une autre identique mais avec le cerfa de la première.

pourriez-vous me conseiller svp?

Merci par avance

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Kaline,

ne vous prenez pas la tête pour si peu de choses. Le gros problème de la rupture conventionnelle est la mésentente entre l'employeur et l'ouvrier. Vous n'avez pas ce problème.

Au pire, vous serez relancée pour tel ou tel document et vous allez y remédier.

Cdlt